

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 16, lundi 4 mai 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- L'enjeu culturel au sens large – politiques culturelles, promotion de la diversité culturelle, dialogue interculturel – s'impose progressivement au premier plan des préoccupations politiques (Koïchiro Matsuura)
- Cannes 2009 : dix jours consacrés à la promotion et à la mise en marché des films provenant des cinq continents

Publications récentes

- Publication du rapport Culture and Creative Industries in Germany
- L'édition printanière du bulletin Culture in motion est en ligne
- Parution de la version arabe de l'étude Les expressions culturelles menacées dans la Convention sur la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, par Ivan Bernier

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Lisbonne : coup de projecteur sur les réseaux de prochaine génération et les politiques publiques liées à l'Internet
- Les inscriptions à la Commonwealth Short Story Competition se poursuivent jusqu'au 11 mai

Autres actualités d'intérêt

- Montréal accueille le 10^e Festival international des arts numériques

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !


À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.

Jusqu'ici, le Comité intergouvernemental a tenu deux rencontres ordinaires : l'une à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007 et l'autre à Paris, France, du 8 au 12 décembre 2008. Se sont ajoutées deux séances extraordinaires qui ont eu lieu à Paris

du 24 au 27 juin 2008 et du 23 au 25 mars 2009. La seconde Conférence des Parties se tiendra du 15 au 18 juin prochain, au Siège de l'UNESCO, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 98 Parties (97 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que le 30 mars dernier, l'Afghanistan a déposé son instrument d'acceptation auprès de l'UNESCO et figure désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

L'enjeu culturel au sens large – politiques culturelles, promotion de la diversité culturelle, dialogue interculturel – s'impose progressivement au premier plan des préoccupations politiques (Koïchiro Matsuura)

Le 27 avril 2009, le directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a ouvert un colloque organisé par Culturesfrance sur *La convention sur la diversité culturelle : une nouvelle ère dans le paysage mondial ?*

L'Unesco rappelle, dans son site Internet, que « ce colloque avait pour objectif de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en octobre 2005. Deux tables rondes étaient organisées portant respectivement sur les thèmes suivants : "*La convention a-t-elle contribué à modifier le paysage culturel mondial dans le sens de la pluralité ?*" et "*Peut-on attendre des effets de la Convention sur l'économie et la culture ?*". Un certain nombre de personnalités françaises et étrangères ont participé à ces tables rondes, y compris plusieurs membres du Conseil exécutif de l'UNESCO. L'ancien ministre de la culture français, M. Jack Lang, a prononcé le discours de clôture du colloque.

"Le choix de ce lieu (le Théâtre National Chaillot, à Paris), où fut signée en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'Homme, est hautement symbolique", a déclaré le directeur général en ouvrant le colloque, "et témoigne avec force de l'universalité des principes qui régissent à la fois les droits de l'homme et la diversité culturelle. La présence parmi nous de très nombreux représentants du monde artistique et politique, montre bien l'acuité nouvelle de ces enjeux, et la nécessité de repenser la place de la culture sur l'agenda politique international. Clairement, l'adoption en Octobre 2005 par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a marqué une étape importante dans cette prise de conscience".

Le directeur général a rappelé que l'UNESCO avait adopté une approche globale dans le champ culturel en développant un ensemble de conventions dont il a cité les trois principales en matière de diversité culturelle : la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ; la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; et enfin, la Convention de 2005, entrée en vigueur le 18 mars 2007, avec 98 ratifications à ce jour.

"Cette Convention, vous le savez, vise avant tout à reconnaître la nature spécifique

des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens", a poursuivi le directeur général "à définir de nouvelles modalités de coopération et de solidarité internationales ; et enfin, à réaffirmer le droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures jugées appropriées afin de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire, tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres. La vocation première de la Convention est donc de renforcer, de manière solidaire, cinq maillons inséparables: la création, la production, la distribution/diffusion, l'accès et la jouissance des expressions culturelles".

Soulignant la nécessité de repenser à de nouveaux rôles pour de nouveaux acteurs, non seulement les États et le secteur public, mais aussi la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, M. Matsuura a aussi mentionné le défi de mettre en place des partenariats novateurs au service du renforcement de la coopération internationale, en particulier en faveur des pays en développement, et évoqué le rôle que le Fonds international pour la diversité culturelle sera amené à jouer à cet égard.

"L'enjeu culturel au sens large – politiques culturelles, promotion de la diversité culturelle, dialogue interculturel – s'impose progressivement au premier plan des préoccupations politiques. Il s'impose à nous, car il est au centre des débats les plus actuels sur l'identité, la cohésion sociale, le développement durable. Dans ce processus, la notion de "diversité" est essentielle : elle nous rappelle en effet que le pluralisme est le vivier nécessaire des libertés, que le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait même de la diversité culturelle, et qu'il est indissociable d'un cadre démocratique", a conclu le directeur général. »

Source :

- [Site de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Cannes 2009 : dix jours consacrés à la promotion et à la mise en marché des films provenant des cinq continents

Le pavillon Les Cinémas du monde sera un lieu emblématique de créativité, une pépinière de cinéastes et un point de rencontres de professionnels au cœur du marché international du film de Cannes (MIF). L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Culturesfrance, l'Audiovisuel extérieur de la France et la chaîne TV5MONDE animeront cet espace du 13 au 24 mai prochain.

« Tous réunis autour d'un même objectif, la diversité culturelle, les partenaires du pavillon Les Cinémas du Monde assureront durant dix jours la promotion et la mise en marché des films en provenance des cinq continents » précise l'OIF dans son site Internet.

« Sur le plan de l'accompagnement professionnel, cette année le pavillon mettra en lumière 15 films et/ou projets issus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Europe Centrale et Orientale, du Proche et du Moyen Orient en vue d'en optimiser les chances de mise en production ou d'en faciliter la commercialisation et la circulation. Au total, ce sont 22 producteurs, réalisateurs, acteurs qui bénéficieront d'un accompagnement multiforme (formations, projections, rencontres thématiques, contacts individualisés), avec la participation de trois continents, dans un espace convivial et équipé des dernières technologies de communication.

L'OIF organisera, vendredi le 22 mai, un petit déjeuner sur le thème de l'aide au développement de projets de longs métrages des pays du sud, plus particulièrement francophones. Elle présentera également, durant le Festival, les films qu'elle soutient à travers le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud à savoir :

- Min Yé de Souleyman Cissé (Mali) en sélection officielle, hors compétition ;
- L'absence de Mama Keïta (Guinée) ;
- Ouled Lenine de Nadia El Fani (Tunisie) ;
- Morbayassa de Cheick Fantamady Camara (Guinée), lauréat de la bourse OIF au Fespaco 2009 ainsi que le film d'animation Diabou Ndaw de Makéna Diop (Sénégal), deux projets en développement.

La Francophonie s'est imposée comme l'une des principales sources de financement des productions cinématographiques et télévisuelles des pays francophones en développement. Depuis la création en 1988, à raison de 70 à 80 projets agréés par an, le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud a soutenu la production de plus de 1600 œuvres de cinéma et de télévision ».

Source :

- [Site Internet de l'OIF](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Publication du rapport *Culture and Creative Industries in Germany*

L'Observatoire de l'administration publique nous informe de la publication, par le ministère allemand de l'Économie et des Technologies, de l'étude *Culture and Creative Industries in Germany*.

« Le présent rapport se penche sur la situation des industries de la culture et de la création en Allemagne. S'attardant aux aspects économiques que représentent ces industries, notamment sur le plan de l'emploi, le rapport discute du soutien accordé par le gouvernement fédéral allemand et émet plusieurs recommandations pour une action gouvernementale stratégique, dont l'accessibilité de ces industries aux programmes actuels d'appui aux entreprises innovantes » précise le bulletin de l'Observatoire.

Cette étude est disponible dans le site du [ministère fédéral de l'Économie et des Technologies](#) d'Allemagne.

Sources :

- [Ministère fédéral de l'Économie et des Technologies](#)
- [Observgo, bulletin de l'Observatoire de l'administration publique](#)

Haut de la page 

L'édition printanière du bulletin *Culture in motion* est en ligne

La Commission européenne publie, dans son site Internet, la nouvelle édition du bulletin *Culture in motion*. Cette publication fait état des événements et activités en lien avec le programme Culture et des appels à projets en cours.

Le programme communautaire Culture (2007-2013) dispose d'un budget de 400 millions d'euros consacré à des projets et des initiatives destinés à mettre à l'honneur la diversité culturelle de l'Europe et à améliorer son patrimoine culturel commun grâce au développement de la coopération transfrontalière entre les acteurs et les institutions du secteur culturel.

Le programme Culture a trois objectifs principaux: favoriser la mobilité transfrontalière des personnes travaillant dans le domaine de la culture; encourager la circulation transnationale des productions culturelles et artistiques et promouvoir le dialogue interculturel.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce [bulletin](#) dans le site de la Commission européenne.

Source :

- [Site Internet de la Commission européenne](#)





Haut de la page 

Parution de la version arabe de l'étude *Les expressions culturelles menacées dans la Convention sur la diversité des expressions*

culturelles de l'UNESCO, par Ivan Bernier

La version en langue arabe de l'étude *Les expressions culturelles menacées dans la convention sur la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO* est maintenant disponible. Cette étude est signée par le professeur Ivan Bernier.

Tel que nous le mentionnions dans le Bulletin du 27 avril dernier, après un bref examen des dispositions de l'Avant-projet de convention qui ont servi de point de départ à la négociation des experts gouvernementaux sur les expressions culturelles menacées, le professeur Bernier se penche sur les dispositions de la Convention qui font expressément référence à cette question et analyse le projet de directives opérationnelles adopté en juin 2008 par le Comité intergouvernemental. Ce projet de directives opérationnelles sera soumis à l'approbation de la Conférence des Parties en juin 2009.

Cette étude peut être consultée dans notre site Internet, en versions [française](#) , [anglaise](#) , [espagnole](#)  et [arabe](#) .

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Lisbonne : coup de projecteur sur les réseaux de prochaine génération et les politiques publiques liées à l'Internet

Qualifiant le récent Forum mondial des politiques de télécommunication de véritable « Coup de projecteur sur les réseaux de prochaine génération et les politiques publiques liées à l'Internet pour encourager le développement futur des TIC » l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) dresse en ces termes le bilan de cet événement : « Le Consensus de Lisbonne, adopté lors du quatrième Forum mondial des politiques de télécommunication, porte sur les questions de politique et de réglementation des télécommunications associées à l'évolution technique et à la convergence dans le secteur en mutation rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC). [...] Les participants au Forum sont convenus que l'UIT devrait continuer à jouer le rôle qui est le sien, à savoir faciliter la coordination des questions de politiques publiques liées à l'Internet et l'étude de la gestion des ressources de l'Internet, de l'interconnexion Internet internationale (par exemple, les tarifs et l'accessibilité) et de l'Internet multilingue de manière à faciliter la diversité de la participation en ligne. Il conviendra de créer et de promouvoir un environnement propice permettant aux gouvernements de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités dans les questions de politiques publiques internationales liées à l'Internet ainsi que dans le maintien de la stabilité, de la sécurité et de la continuité de ce réseau, mais non dans les questions techniques et opérationnelles courantes » de poursuivre le communiqué.

Le texte intégral de ce communiqué est accessible dans le [site Internet de l'UIT](#).

Source :

- [Communiqué de l'Union Internationale des télécommunications](#)

Haut de la page 

Les inscriptions à la Commonwealth Short Story Competition se poursuivent jusqu'au 11 mai

La Commonwealth Foundation rappelle, dans son site Internet, que les inscriptions à la Commonwealth Short Story Competition se poursuivent jusqu'au 11 mai.

« Créée en 1996, la Commonwealth Short Story Competition est un concours annuel favorisant l'émergence de nouveaux talents en création littéraire. Ce sont la Fondation du Commonwealth et la Commonwealth Broadcasting Association qui en assurent conjointement le financement et l'administration, précise la Commonwealth Foundation dans son site Internet.

Conçu pour accroître la compréhension et l'appréciation des différentes cultures du Commonwealth, le concours sert également à faire la promotion des talents littéraires

émergents. Chaque année, 26 auteurs primés, provenant des diverses régions du Commonwealth, voient leur nouvelle immortalisée sur CD et diffusée à la radio aux quatre coins du Commonwealth. Le concours s'accompagne de prix régionaux de 500 £ et d'une bourse de 2 000 £, remise au grand lauréat. Le concours est ouvert à tous les citoyens des pays membres du Commonwealth » indique la Commonwealth Foundation.

Pour en savoir davantage sur les règles de ce concours, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Commonwealth Foundation.

Source :

- [Site Internet de la Commonwealth Foundation](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Montréal accueille le 10^e Festival international des arts numériques

Du 1^{er} au 10 mai, les amateurs de culture numérique se donnent rendez-vous à Montréal à l'occasion du Festival international des arts numériques. « Elektra est l'un des rendez-vous majeurs de l'art numérique au monde. Son 10^e anniversaire témoigne du formidable souffle d'innovation de nos créateurs. Grâce à leur expertise en matière de création artistique à haute technologie, ils s'exportent sur de nombreux territoires internationaux » a tenu à préciser le ministre des Relations internationales du Québec, Pierre Arcand.

« Cet événement présente des œuvres et des artistes alliant musique électronique de pointe et création visuelle issue des nouvelles technologies. Il reflète le lien étroit qui unit les nouvelles technologies et la culture tout en permettant à des artistes multidisciplinaires de faire partie d'un réseau international dans le cadre du Marché international de l'art numérique. En témoignant de la diversité des expressions artistiques à Montréal, Elektra projette une image avant-gardiste et créative de notre métropole », de poursuivre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Christine St-Pierre.

Sources :

- [Site Internet du ministère des Relations internationales](#)
- [Communiqué du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec](#)

Haut de la page 